Informations de base

2002/2094(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Cohésion économique et sociale: conséquences de l'élargissement, politique après 2006. 1er rapport **Subject** 4 Cohésion économique, sociale et territoriale 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chomage 4.40 Education, formation professionnelle et jeunesse 8.20.08 Volet économique et monétaire et élargissement 8.20.20 Volet social et emploi et élargissement	Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RETT Politique régionale, transports et tourisme	SCHROEDTER Elisabeth (V/ALE)	21/02/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	VÄYRYNEN Paavo (ELDR)	22/04/2002
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	BAUTISTA OJEDA Carlos (V/ALE)	28/05/2002

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2437	2002-06-17

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Politique régionale et urbaine	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/01/2002	Publication du document de base non-législatif	COM(2002)0046	Résumé
13/05/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/10/2002	Vote en commission		Résumé
08/10/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0354/2002	
06/11/2002	Débat en plénière		
07/11/2002	Décision du Parlement	T5-0535/2002	Résumé
07/11/2002	Fin de la procédure au Parlement		
22/01/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2094(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RETT/5/16209

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0354/2002	08/10/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0535/2002 JO C 016 22.01.2004, p. 0017-0104 E	07/11/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2002)0046	30/01/2002	Résumé
Document de base non législatif	COM(2003)0034	30/01/2003	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
		CDR0101/2002		

CofR	Comité des régions: avis	JO C 066 19.03.2003, p. 0011-0013	10/10/2002	

Cohésion économique et sociale: conséquences de l'élargissement, politique après 2006. 1er rapport

2002/2094(COS) - 30/01/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter le premier rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale. CONTENU : Résultant de l'engagement pris par la Commission de faire régulièrement rapport sur l'état de la cohésion en Europe, ce rapport actualise les données du deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale adopté en janvier 2001 (voir COS/2001/2207). Il vise deux objectifs principaux : - l'analyse de la cohésion économique et sociale en Europe avec, pour la première fois, l'étude des disparités à 25 membres; - la synthèse des débats sur l'avenir de la politique de cohésion après 2006. 1) l'état de la cohésion économique et sociale pour l'Europe élargie : en matière économique, les principales tendances du deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale se trouvent confirmées, notamment : - le rapport confirme le rattrapage des pays les moins prospères (Espagne, Grèce, Portugal), dont le retard initial s'est réduit de près d'un tiers depuis 10 ans passant de 68 à 79% de la moyenne communautaire ; - la diminution des disparités régionales se confirme au niveau des Quinze, mais dans une moindre mesure qu'au niveau national. A l'intérieur des États membres, elles se sont même parfois aggravées. A l'échelle de l'Union, même si la situation économique des régions les plus faibles s'améliore pour la majorité d'entre elles, le processus de rattrapage reste un objectif à long terme ; - l'analyse confirme que l'élargissement de l'Union à 25 États membres s'accompagnera d'une baisse importante du PIB moyen par habitant et d'une croissance des disparités régionales. Le PIB par habitant moyen sera inférieur de 13% au PIB d'une Union à 15 (il serait inférieur de 18% dans une Union à 27) ; - sur la base des données actuelles et dans une Union à 25, les régions actuellement bénéficiaires de "l'objectif 1" (régions en retard de développement) qui se situeraient, après l'élargissement, au-dessus du seuil d'éligibilité de 75%, représenteraient 37 millions d'habitants. Pour deux tiers d'entre eux, cette situation résulte de l'effet mécanique d'éviction dû à la diminution de la moyenne communautaire. A partir des mêmes statistiques, le dernier tiers se trouverait dès à présent au-dessus de ce seuil, indépendamment de tout élargissement ; - en termes d'emploi, la situation s'est améliorée dans les États membres (la création d'emploi a atteint trois millions dans l'Union en 2000) mais, dans les pays candidats, la situation est moins favorable (perte d'environ 600.000 emplois) et risque de s'aggraver dans le futur en raison des restructurations prévues, notamment dans l'agriculture et l'industrie ; - au cours de la période 1995-1999, la croissance a été plus élevée dans les pays candidats que dans les Quinze : le taux de croissance à long terme enregistré dans les pays candidats tend à dépasser de près de 1% par an, en moyenne, celui des États membres actuels (3,2% contre 2,4%). Enfin, le rapport montre que trop de divergences subsistent encore en termes de densité de population, de niveau d'éducation et d'accès aux nouvelles technologies entre pays et régions d'Europe. 2) avenir de la politique régionale : le deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale (janvier 2001) et le forum sur lacohésion (mai 2001) ont atteint l'un de leurs principaux objectifs en suscitant un débat intense sur l'avenir de la politique régionale. Institutions européennes, États membres, pays candidats, régions ou ONG, entre autres, y ont pris part. Les éléments suivants se sont dégagés du débat lancé : - alors qu'avec l'élargissement le centre de gravité de la politique de cohésion se déplacera à l'Est, il faut maintenir la priorité accordée aux régions en retard de développement, sans négliger les difficultés spécifiques des autres régions; - la politique de cohésion devra disposer des moyens nécessaires pour assurer sa crédibilité; - il importe de ne pas confronter les régions les plus pauvres des quinze États Membres actuels à une fin immédiate des financements européens, du seul fait de l'augmentation de leur prospérité relative dans l'Union élargie; - les nouveaux programmes européens devraient se concentrer davantage encore sur la valeur ajoutée qu'apporte l'intervention communautaire par rapport à des politiques purement nationales; - la nécessité de simplifier la gestion des programmes européens apparaît clairement, dans le respect des principes de responsabilité, d'efficacité et de bonne gestion financière. La Commission présentera ses propositions au Parlement européen et au Conseil en temps utile pour que l'adoption des règlements sur les Fonds structurels permette la mise en oeuvre effective de la nouvelle génération de programmes dès le début de la prochaine période de programmation. Il en sera tenu compte dans le calendrier de la publication du troisième rapport de cohésion.

Cohésion économique et sociale: conséquences de l'élargissement, politique après 2006. 1er rapport

2002/2094(COS) - 30/01/2003

OBJECTIF : présentation du deuxième rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale. CONTENU : le présent rapport vise à mettre à jour l'analyse de la situation des régions d'Europe. Il offre également une synthèse du "grand débat" sur l'avenir de la politique régionale de l'Union pour la période commençant en 2007, dans le contexte d'une Union élargie. Il pose ainsi les jalons des propositions que la Commission publiera avant fin 2003 en vue d'élaborer une politique régionale "nouvelle manière", capable de répondre non seulement aux besoins des nouveaux États membres, mais aussi à ceux des Quinze. Le rapport examine essentiellement trois aspects : - l'analyse de la situation et des tendances en matière de cohésion sociale et économique dans l'UE à 15 et à 25 États membres; - les principaux thèmes du débat sur la future politique de cohésion en 2002; - la préparation à l'élargissement d'ici à fin 2006. 1) Cohésion économique et sociale : l'élargissement de l'Union en 2004 constituera pour la cohésion un défi sans précédent. Plusieurs facteurs sont à prendre en considération, à savoir : - un accroissement des disparités au sein de l'Union : en matière de PIB par habitant, l'écart entre les 10% de la population vivant dans les régions les plus prospères et les 10% vivant dans les régions les moins favorisées aura plus que doublé dans l'Union à 25; - un changement géographique dans la répartition des disparités : dans l'Union à 25, 116 millions de personnes, soit 25% de la population totale, vivront dans une région dont le PIB est inférieur à 75% de la moyenne de l'UE contre 68 millions de personnes, soit 18% du total, dans l'Union à 15; - une situation de l'emploi moins favorable : trois millions d'emplois devront être créés si l'on veut que le taux moyen de l'emploi dans les nouveaux États membres s'aligne sur celui du reste de l'Union. Par ailleurs, d'autres éléments attestent le potentiel économique d'une Union élargie : d'une manière générale, les pays candidats ont connu un taux de croissance économique plus élevé que les États membres actuels et ils contribueront globalement à élever le niveau moyen d'éducation dans l'Union. 2) le débat sur l'avenir de la politique de cohésion

: ce débat n'est pas clos depuis le premier rapport de l'an dernier. Les participants ont souligné la valeur ajoutée apportée par la politique régionale de l'UE en termes de création d'emplois et de revenus dans les États membres. Les travaux sur l'avenir de la politique de cohésion seront axés sur les thèmes suivants : - régions en retard de développement : nécessité de continuer à concentrer les ressources sur les régions en retard de développement ; définition de ces régions ; applicabilité presque certaine à l'avenir des critères d'éligibilité actuels fondés sur le PIB régional; - cas particuliers : demande pressante pour un traitement spécial en faveur de certaines régions en retard de développement relevant de la génération actuelle des régions de l'objectif 1 et dont le revenu relatif par habitant connaîtra une augmentation simplement par suite de la baisse du PIB moyen par habitant del'Union élargie ; avenir des régions les moins densément peuplées du nord de l'Europe et des régions ultrapériphériques; - actions en dehors des régions en retard de développement : entre 2000-2006, un tiers des crédits des Fonds structurels seront alloués à des régions non éligibles à l'objectif 1 en raison des nombreux problèmes que rencontrent des États membres relativement prospères dans lesquels la contribution de l'Union crée une valeur ajoutée ; - coopération transfrontalière et interrégionale : ce type d'action se poursuivra au-delà de 2006 sur la base d'un nouveau cadre juridique transfrontalier; - simplification de la gestion et plus grande décentralisation des responsabilités : il importe de décentraliser au maximum la mise en oeuvre du système actuel et d'exercer un contrôle efficace. Une des pistes à explorer concerne l'approche contractuelle à établir entre la Commission et les autorités nationales et autorités; - ressources financières : l'Union devra tenir compte de l'amplitude sans précédent des disparités dans une Union élargie. La Commission présentera ses propositions concernant les nouvelles perspectives financières en temps voulu. Plusieurs contributions au débat, émanant notamment des régions, considèrent un chiffre correspondant à 0,45% du PIB communautaire comme le niveau minimum de ressources à allouer à la politique de cohésion après 2006, une position avalisée notamment par le Parlement européen. 3) préparation de l'élargissement : le Conseil européen de Copenhague a finalement opté pour une dotation de près de 21,7 milliards EUR pour les Fonds Structurels et de cohésion pour la période 2004-2006. L'aide des Fonds structurels sera inévitablement concentrée en majeure partie sur les programmes de l'objectif 1. Un tiers de la dotation financière totale passera par le Fonds de cohésion. 4) échéances à venir : le troisième rapport sur la cohésion économique et sociale sera adopté fin 2003. De larges consultations se poursuivront en 2003, incluant une grande manifestation en mars 2003 sur la future gestion des Fonds structurels. Il est aussi envisagé d'organiser une consultation sur les propositions du troisième rapport au début de l'année 2004 dans le cadre d'un Forum sur la cohésion. La Commission présentera ses propositions globales sur l'ensemble des politiques ainsi que les perspectives financières pour l'après-2006. Il s'agit de faire en sorte que l'année 2006 soit consacrée à la négociation avec les États membres et les régions de la programmation pour la période 2007-2013.

Cohésion économique et sociale: conséquences de l'élargissement, politique après 2006. 1er rapport

2002/2094(COS) - 07/11/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Elisabeth SCHROEDTER (Verts/ALE, D) sur le premier rapport d'étape de la Commission sur la cohésion économique et sociale, le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 9 octobre 2002) et affirme que la politique européenne de cohésion et le maintien de la solidarité qu'elle implique entre États membres riches et pauvres ne doit pas cesser d'être partie intégrante de l'Union élargie. Par ailleurs, la Plénière demande une réforme durable de la politique structurelle de l'Union permettant aux régions de mettre en oeuvre, indépendamment des interventions de l'Union, leur propre conception du développement, en étant soutenues par des interventions communautaires dans le cadre de procédures administratives simples. Elle insiste également sur la nécessité d'adapter avec discernement l'aide communautaire aux besoins spécifiques et aux réalités socio-économiques des futurs États membres, de manière à assurer un effet maximal sur la compétitivité économique, le niveau de vie de la population et le développement économique durable. Dans la foulée, la Plénière a rappelé aux pays candidats l'absolue nécessité d'améliorer leurs capacités administratives ainsi que leurs mécanismes de coordination dans le cadre de la préparation à la gestion des Fonds structurels. Le Parlement demande ainsi de renforcer l'efficacité et d'assouplir la planification et la mise en oeuvre de la politique de cohésion. La Plénière a encore insisté sur la nécessité de décentraliser progressivement la gestion des fonds en s'appuyant sur un contrôle efficace et rigoureux de leur utilisation. Dans cette perspective, le Parlement s'est dit favorable à l'adéquation des besoins humains et matériels de la Commission pour mener à bien sa tâche. En matière d'objectifs, outre les recommandations énoncées en commission au fond, la Plénière a demandé, pour les régions qui ne seraient plus éligibles au cours de la prochaine période de programmation, des mesures de retrait progressif ("phasing-out") adaptées à leur situation économique. Sur le plan des procédures, par contre, la Plénière a réaffirmé que la politique de cohésion de demain devait se fonder sur les principes de solidarité, de partenariat et de complémentarité. Enfin, le Parlement a demandé que les politiques de l'Union et les politiques sectorielles des États membres soient accordées avec les objectifs de la cohésion et avec les plans de développement durable des régions aux fins d'une poursuite optimale des objectifs de cohésion.